



Location saisonnière sans contrat

Par **apache**, le **02/09/2009** à **19:18**

Bonjour,

j'ai loué au mois d'août un appartement dans le sud de la france. Le propriétaire ne m'a pas fait de contrat de location : il m'a dit qu'il n'en faisait jamais et que ça marchait bien comme ça.

Mais quand nous sommes arrivés sur lieux l'appartement était très sale et insalubre bien évidemment il n'y avait personne pour faire un état des lieux car le propriétaire m'avait envoyé les clés à mon domicile au moins 3 semaines avant notre départ; J'ai donc pris des photos, j'ai appelé le propriétaire qui était très étonné de cette situation mais il ne s'est pas déplacé pour venir voir. j'ai donc fait le ménage et essayé de passer de bonnes vacances.

Nous sommes partis avant la fin de notre séjour car je ne supportait plus d'être dans cet location pourri! Je l'ai rappelé pour lui dire que je ne paierai pas le reste de location (je lui avait déjà envoyé un chèque de 100€ avant de partir). et il m'a dit qu'il était d'accord.

1 semaine après être rentré chez moi, je reçois un mail du propriétaire me demandant de lui versé le reste de la location. Je l'ai appelé mais il n'avait pas du tout la même voix, et il me dit : je suis le proprio, c'est mon fils que vous avez eu quand vous étiez sur les lieux. Donc je ne sais plus qui j'ai eu au téléphone!

puis il m'a envoyé une lettre en recommandé en me disant que si je ne le payait pas il m'enverrai un huissier. Aujourd'hui j'ai encore reçu une lettre en recommandé mais je n'ai pas eu le temps d'aller la chercher, je suppose que c'est pour me dire la même chose!

[s]Ma question est : suis-je obligé de lui régler le reste de la location ? Même si il ne m'a pas fait de contrat de location et que je lui ai envoyé un chèque avant mon départ ? Et que

l'appartement était très sale et insalubre[/s]

Je lui ai également envoyé les photos ,mais il ne m'a pas donné de réponse par rapport à celle-ci!merci de m'aider.